



Qu'est-ce que c'est ?

## Pour les jeunes ?

**Gagne de l'argent  
en rendant service  
à ta commune**



⇒ Tu as entre 16 et 18 ans ?

⇒ Tu souhaites améliorer le cadre de vie de ta commune en contrepartie d'une indemnisation ? (15€ par ½ journée)

**= Participe, pendant les vacances scolaires, au chantier citoyen argent de poche organisé par ta commune**

*[+ d'informations auprès de ta commune]*

## Pour les communes ?

*Au titre du dispositif Ville Vie Vacances, dans une démarche citoyenne, les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes.*

⇒ **Quelle finalité ?**

- Organiser des loisirs éducatifs et citoyens pour les 16-18 ans et valoriser l'action des jeunes auprès des habitants.
- Améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes.

⇒ **Quelle démarche ?**

Pour solliciter un agrément, nous transmettre (ou transmette à votre communauté de commune si elle est porteuse du projet sur votre territoire) :

- la présentation de votre projet global sur l'année : cf. document type
- un exemple de contrat que vous ferez signer aux jeunes qui participeront aux chantiers : cf. document type
- s'il s'agit d'une demande de renouvellement, effectuer un bilan en ligne : <https://framaforms.org/bilan-des-chantiers-citoyens-argent-de-poche-2021-1638198697> .

A réception de ces éléments, votre demande sera étudiée. En cas d'avis favorable, un courrier vous sera transmis dans ce sens.

Contact :

S.D.J.E.S 53

Maxence BUCHAULT,  
Conseiller éducation populaire et jeunesse

Aline GUION,  
Secrétaire administrative

02 43 59 92 89

[ccadp53@ac-nantes.fr](mailto:ccadp53@ac-nantes.fr)

